



COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE NUMERO 2 DU 5 NOVEMBRE 2013

SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIERE DES FINANCES PUBLIQUES - NOUVELLE-CALEDONIE

- La séance a débuté à 15h15 sous la présidence du Directeur des Finances Publiques.

Déclaration liminaire

Avant d'engager les débats, les élus Force Ouvrière ont procédé à la lecture d'une déclaration liminaire (en pièce jointe) pour dénoncer les nouvelles modalités d'affectation qui imposent aux promus de participer au mouvement national de mutations du 1er septembre 2014 et exiger pour les agents néo-calédoniens le droit au retour.

Le Président a rappelé qu'il était sensible à ces questions, et a réaffirmé son engagement personnel auprès de la Direction Générale pour que les agents résidents bénéficiaires d'une promotion puissent rester en Nouvelle-Calédonie tout en précisant qu'à ce jour, aucune réponse allant dans ce sens n'avait été donnée par la Centrale.

Liste d'aptitude de C en B

Le Président a informé les représentants du personnel que pour le plan de qualification 2014, les potentialités de promotion de C en B étaient de 2 places et que 47 candidats avaient postulé.

Face à ce véritable coup de massue, les élus Force Ouvrière ont dénoncé ce qu'ils considèrent comme une régression sociale sans précédent qui, dans un contexte déjà difficile, va accroître le mal être des agents et leur découragement en rappelant que l'année dernière, 6 agents avaient été classés et 4 avaient obtenu une promotion.

Les élus Force Ouvrière ont également dénoncé le taux d'encadrement en Nouvelle-Calédonie nettement inférieur à la moyenne nationale et ont demandé à ce que ce taux soit identique à la métropole. Sur ce sujet, le Président a une attitude beaucoup plus nuancé malgré les chiffres qui parlent d'eux-mêmes.

Conformément aux années précédentes, les deux agents classés pour 2013 et non promus ont été classés en position 1 et 2 pour la liste d'aptitude 2014. Les élus Force Ouvrière ont alors engagé un débat afin de parvenir à classer deux agents supplémentaires, ce qui a été accepté par le Président.

Deux autres dossiers qui auraient largement mérités leur inscription sur cette liste d'aptitude si le nombre de promotions l'avait permis, ont été évoqués et inscrits au procès-verbal de séance.

La séance a été levée à 16h30.

La délégation **F.O.-DGFIP**

Alain DELBAUVE Danièle LEDRU Clarita TAPUTUARAI Nicole THIRIET

Experts : Yannick LAHAUT Johanna VOLLE Julie ROLLAND

FO-DGFIP condamne cette baisse de promotions sans précédent